Fin de la disparition du tarif réglementé du gaz





La disparition des tarifs réglementés du gaz naturel, c'est pour bientôt!

Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel disparaitront le 1er juillet 2023.

Si vous avez un contrat au tarif réglementé, vous pouvez déjà le comparer avec les autres offres du marché et ne pas attendre le dernier moment pour changer.

Attention, certains fournisseurs profitent déjà de cette période **pour vous démarcher et vous inciter à changer rapidement d'offre**. Ne vous précipitez pas. Vous avez le temps.

Notre dossier vous donne la marche à suivre pour bien choisir votre nouveau contrat de gaz.

Voir le dossier

La disparition du tarif réglementé du gaz

<u>La disparition du tarif réglementé du</u>
gaz



Coronavirus (Covid-19) et paiement des factures de gaz et d'électricité

Tout savoir sur le chèque énergie

Tout savoir sur le chèque énergie



Contrats de gaz ou d'électricité : attention au démarchage !



5 vidéos Consomag pour tout savoir sur la fin des tarifs réglementés, trouver l'offre d'électricité ou de gaz la plus adaptée à vos besoins...



10 questions-réponses pour connaître les services du médiateur national de l'énergie, contester une facture, apprendre la différence entre fournisseur et un gestionnaire de réseau...

<u>Fiches pratiques</u> | <u>Lettres types</u> | <u>Simulateurs</u> | <u>Associations de consommateurs</u>

Institut National de la Consommation 18, rue Tiphaine 75015 Paris

Vous recevez ce message car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation (mentions légales). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désabonnement situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant a l'adresse dpo@inc60.fr. A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, <u>cliquez ici</u>. Si vous n'arrivez pas à lire cette lettre, <u>cliquez ici</u>